



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CHER



Chambre de Commerce  
et d'Industrie du Cher



Fédérer, professionnaliser, représenter... les acteurs du développement économique local.  
**Fédération Commerciale et Artisanale du Cher**

# **SIGNATURE DU PROTOCOLE ÉTABLISSANT UN DISPOSITIF D'ALERTE « SÉCURITÉ COMMERCES »**

## **18 SEPTEMBRE 2012**

### **16H00**

#### **Contacts presse Préfecture :**

- **Sophie DEROUARD** - ☎ 02 48 67 34 31/ 06 70 64 78 86 [sophie.derouard@cher.gouv.fr](mailto:sophie.derouard@cher.gouv.fr)
- **Chantal LEBLANC** - ☎ 02 48 67 34 36 - [chantal.leblanc@cher.gouv.fr](mailto:chantal.leblanc@cher.gouv.fr)
- **Catherine BERGER** - ☎ 02 48 67 34 79 - [catherine.berger@cher.gouv.fr](mailto:catherine.berger@cher.gouv.fr)

Télécopie : 02 48 67 34 37

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - 18020 BOURGES Cedex - <http://www.cher.gouv.fr>

#### **Contacts presse Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher :**

- Sophie DÉON ☎ 02 48 67 80 70 - [sdeon@cher.cci.fr](mailto:sdeon@cher.cci.fr)

#### **Contacts presse Fédération Commerciale et Artisanale du Cher :**

- Phillipe PECARD ☎ 02 48 67 80 85

## Les partenaires :

- La Préfecture du Cher est face à un constat : la hausse de la délinquance au 31 juillet 2012 avec notamment une hausse des vols par effraction de locaux industriels, commerciaux ou financiers dans le département du Cher.
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher place les entreprises au cœur de ses actions.  
Son objectif : répondre aux attentes et besoins de ces dernières.
- La Fédération Commerciale et Artisanale du Cher a pour ambition de proposer aux unions commerciales du Cher une action commune au plus près de la défense des intérêts de ses adhérents.

Une évolution à la hausse pour les 7 premiers mois de l'année 2012 :

	Faits 2010 (année civile)	Faits 2011 (année civile)	Evolution 2010-2011 (année civile)	Faits 2011 (janvier-juillet)	Faits 2012 (janvier-juillet)	Evolution 2011-2012 (janvier-juillet)
<b>Global départemental</b>	<b>316</b>	<b>321</b>	<b>+ 1,58 %</b>	<b>182</b>	<b>203</b>	<b>+ 11,54 %</b>
Zone police	134	135	+ 0,75 %	71	99	+ 39,44 %
Zone gendarmerie	182	186	+ 2,20 %	111	104	- 6,31 %

Face à ce constat, les partenaires du protocole : CCI du Cher, la Fédération Commerciale et Artisanale du Cher et la Préfecture ont étudié la problématique de la sécurité.

**C'est dans ce cadre que le projet « Sécurité Commerces » a été initié.**

### Le protocole

Le protocole signé aujourd'hui officialise le partenariat entre la Préfecture (représentant les forces de l'ordre –gendarmerie et police), la Fédération Commerciale et Artisanale du Cher et la CCI 18.

Il s'agit de mettre en place un système d'échanges d'information entre les commerçants et la police et/ou la gendarmerie.

### Le dispositif « Sécurité Commerces »

« Sécurité Commerces » permettra à toute victime de vols, d'escroquerie...d'alerter les services de Gendarmerie et de Police (en composant le 17), ces informations seront par la suite relayées par le centre opérationnel de la gendarmerie, par l'intermédiaire d'un SMS collectif envoyé aux commerçants, unions commerciales, entreprises commerciales du Cher disposant d'une boutique ou d'un établissement implanté dans le Cher.

Les commerçants pourront adhérer à ce dispositif d'alerte.

La signature du protocole correspond à la mise en œuvre de la première étape du processus. Ce dernier devrait être proposé aux unions commerciales et commerces mi novembre 2012.

### Les signataires

- Nicolas QUILLET, Préfet du Cher,
- Alain BRUNAUD, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher,
- Philippe PECARD, Président de la Fédération Commerciale et Artisanale du Cher,

En présence et après avis positif de M. Vincent BONNEFOY, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bourges.

En présence du Commissaire-Divisionnaire Marc FERNANDEZ, Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Cher et du Lieutenant-Colonel Christophe GOUYETTE, Commandant en second du Groupement de Gendarmerie du Cher.